**Rencontre du comité admission**

8 janvier 2020

Personnes présentes : Estelle, Mélanie, Geneviève C, Isabelle L., Hugues, Marie-Claude, Sabrina.

Retour sur les appels téléphonique, lettres liste d’attente ou refus des inscriptions de l’année 2020-2021

1. On mentionne que l’an prochain, nous allons devoir procéder de la même façon pour toutes les familles qui sont acceptées ou pas. (Soit tous par lettre ou par téléphone)
2. L’année prochaine, si nous envoyons une lettre aux familles qui ne sont pas acceptées/pigées, on peut indiquer que l’enfant est sur la liste d’attente, mais ne pas mentionner le rang.

Nous proposons de faire une liste des jeunes qui seront à la maternelle l’an prochain et de la transmettre à Maryline (secrétaire) afin qu’elle puisse s’y référer lors des inscriptions des maternelles.

**Pour 2020-2021 :**

*Maternelle* : 8 jeunes de fratrie, 7 nouveaux.

*1ère année* : 3 nouveaux.

Et 2 refus.

**Participation des parents à l’école (aide en classe)**

Suite aux données fournies par le responsable de classe, le comité a fait le tour de chaque famille afin de voir si la participation parentale à l’école était suffisante. Ce fut très long et complexe, car les informations reçues sont par enfant et non par famille et chaque responsable de classe nous a transmis les informations de façon différente. (EX : en heure, en 0.25, en minute). Certaines familles n’ont pas inscrit leurs heures dans le cahier bleu.

Une lettre sera envoyée à chaque famille qui aura fait moins de 5 heures en classe. Cette lettre se veut un rappel afin qu’on puisse compter sur leur présence en classe dans les prochains mois. (Importance de l’engagement des familles).

On suggère que dès la première comptabilisation, on puisse indiquer dans la lettre un avis concernant le possible refus d’admission de la fratrie selon l’historique d’engagement. (La place qui est réservée présentement pour votre enfant à la maternelle pour l’année scolaire 2020-21 se verra compromise si l’engagement en classe (20 heures) et hors classe (10 heures) n’est pas respecté).

Le comité propose de diviser les heures effectuées par famille par trimestre. (Octobre-novembre-décembre/ janvier-février-mars/ avril-mai-juin). Il est également question du nombre d’heures que nous pourrions exiger aux familles par trimestre afin que la participation soit bien répartie pendant toute l’année. Entre 6 à 7 heures d’aide en classe et entre 3 à 4 heures d’aide hors classe est suggéré, dépendamment du trimestre. Le comité coéducation doit se rencontrer le 13 et 29 janvier afin discuter des modifications proposées dans le document de travail sur l’engagement des familles qui a été fait l’année dernière et qui sera proposé au CÉ du 4 février prochain.

On propose de modifier la fiche de participation qui est actuellement par enfant ainsi que l’endroit où les familles inscrivent leurs heures. Dorénavant, un cartable sera mis à l’entrée de l’école. De cette façon, les familles signent le registre d’entrées et, à leur sortie, ils pourront inscrire leurs heures et le type d’implication réalisé. Nous pensons qu’il sera peut-être plus facile d’indiquer leurs heures effectuées si tout est regroupé par famille.

Marie-Claude se propose de faire un fichier Excel afin qu’on puisse avoir la totalité des heures par famille.

Sabrina se propose de refaire le fichier où les familles indiqueront leurs heures. Une réunion avec tous les responsables de classe sera également organisée afin d’unifier leur travail et présenter les nouveautés.

Estelle enverra un doodle pour fixer la prochaine rencontre où l’on parlera de la politique d’admission ainsi que du formulaire d’admission et d’entrevues pour l’année 2021-2022